

Procès-verbal CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-LAPORTE

LE 16 mars 2021 à 18 h EN LIGNE

Membre du conseil d'établissement	Présence	Absence	Mandat
Mme Nassima Benguellil parent, présidente du CÉ	X		2
Mme Yvette Bonvalot, parent	X		1
Mme Halima Khalil, parent	X		2
M. Paul Roy, parent		X	1
Mme Yamina Bakiri, parent	X		2
Mme Manon Van Der Puijl, parent	X		1
Mme Asmae Jbala Saoudi, parent	X		1
M. Abdelfattah Msiah, parent	X		2
Mme Haygouhi Bedirian, parent substitut		X	1
Mme Erato Papageorgiou, enseignante	X		
M. Wanex Lalanne Zéphir, enseignant	X		
M. François Lebrun, enseignant	X		
Mme Pascale Bouchard, enseignante	X		
Mme Nour Mashour, étudiante présidente	X		
Mme Christina Bachalani, étudiante vice-présidente	X		
M. Philippe Lamoureux, directeur	X		

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum est constaté à 18 h 05.

Mme Lamoureux souhaite la bienvenue.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Halima Khalil qui est appuyée par Mme Manon Van der Puijl.

3. POINT DU PUBLIC

Discussion sur les questions reçues des parents de l'école, certaines n'étant pas des questions générales ou généralisables, mais plutôt des questions de nature individuelle.

Après discussion, il est décidé que la direction « triera » les questions qui sont de nature générale (généralisable) vs individuelle.

Les questions générales (ou généralisables) pourront être discutées lors des CE afin de pouvoir développer et adopter des réponses adaptées qui seront alors ajoutées aux procès-verbaux et rendues ainsi accessibles tant aux parents ayant soumis ces questions qu'à l'ensemble de la communauté des parents de PL.

Pour les questions de nature plus individuelle, celles-ci seront transmises et répondues par les intervenants requis (direction, enseignants, etc.).

Il est également suggéré pour les questions généralisables de s'assurer de les anonymiser avant présentation au CE. Aussi, afin de faciliter et alléger les tâches, il est suggéré de construire au fil du temps une banque de questions / réponses.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Yamina Bakiri qui est appuyée par Mme Nassima Benguellil.

5. CORRESPONDANCE

S/O

6. INTERVENTION DU CONSEIL DES ÉLÈVES

6.1 SUIVI DES POINTS ABORDÉS

MENU DU DÎNER

Dès la semaine prochaine, un nouveau menu sera accessible au coût de 5,15 \$ / boîte repas. Cependant, la plateforme de commande des repas ne fonctionne pas actuellement. Cela devrait redevenir fonctionnel prochainement. Dans l'intervalle, le fournisseur prévoira davantage de repas chauds afin de pallier cette difficulté. Les élèves auront juste à se présenter, sans avoir commandé au préalable.

COLLATIONS

Dès la semaine prochaine, grâce à une initiative mise de l'avant par Mme Archambault, tous les élèves auront droit à une collation.

UNIFORME 2021-2022

M. Lamoureux tente de présenter certains des nouveaux items vestimentaires qui seront proposés aux élèves pour 2021-2022. L'une des représentantes élèves a eu l'opportunité de voir et toucher ces vêtements. Elle explique que l'approche jogging est satisfaisante, mais que les matériaux sont insuffisamment souples. Une discussion suit également sur les pantalons et les bas de pantalon. Apparemment les élèves préféreraient tous avoir des bas de pantalons serrés avec un élastique comme c'est le cas à l'école publique de Saint-Laurent par exemple. Les pour et contres de cette vision sont discutés. Finalement, l'approche type jogging (pantalons serrés avec un élastique au bas) semble être retenue.

Deux modifications des modèles présentés seront demandées à la compagnie Moni par M. Lamoureux :

- Le bas du pantalon serré avec un élastique;
- Utilisation de matériaux plus souples.

7. POINTS DE SUIVI

7.1 DEVOIRS

La direction a eu une réunion avec les enseignants pour les sensibiliser à déterminer plus spécifiquement la quantité de devoirs à accorder aux élèves au sein de leurs groupes.

7.2 COURS EN LIGNE (DURÉE)

75 minutes de cours magistral en ligne est jugé éprouvant pour les élèves. L'enseignant juge de la manière optimale pour garder les élèves concentrés en alternant des périodes de cours et des périodes d'exercice. Il faut aussi limiter le temps d'écran quand les élèves ont des cours en ligne.

7.3 UTILISATION DE LA CAMÉRA

- L'enseignant n'a pas le droit d'obliger les élèves à ouvrir la caméra. Il peut les encourager à le faire.
- Les élèves de musique s'enregistrent pendant qu'ils jouent aux instruments et envoient les vidéos aux enseignants. Les parents demandent à la direction de se renseigner sur le devenir de ces vidéos.

7.4 COMMUNICATIONS AVEC LES ENSEIGNANTS

Les enseignants sont dans l'obligation de contacter les parents, si l'élève a moins de 60% au sommaire de sa matière durant une période d'un mois (65% à Pierre Laporte).

Si le parent envoie un courriel à l'enseignant et qu'il ne reçoit pas de réponse, il peut renvoyer le courriel en mettant en copie la direction adjointe de l'élève.

La direction va envoyer un courriel aux parents pour les informer qu'il faut utiliser l'adresse courriel de l'enseignant du CSSMB et non pas celle de google (ggl).

8. SUIVIS ET INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS

8.1 PROGRAMME RÉGULIER

8.2 PROGRAMME DE MUSIQUE

LE STATU QUO QUI VISAIT À MAINTENIR LES QUATRE SPHÈRES INSTRUMENTALES (PIANOS, GUITARES, VENTS ET CORDES) LA PROCHAINE ANNÉE 2021-2022 NE SERA PAS RETENU PAR LA DIRECTION POUR LES RAISONS SUIVANTES :

Après un bref récapitulatif de la situation (démarches pour un renouvellement du programme de musique, création d'un groupe de travail, reconnaissance de l'importance « patrimoniale » du programme et du fait que tout le monde est d'accord pour le maintien du programme musique [incluant le CSSMB], et de l'intention de maximiser l'offre de service aux élèves du programme de musique), M. Lamoureux indique que le *statu quo* ne sera pas retenu, car selon lui, un *statu quo* signifierait ne rien faire et donc reviendrait à laisser le programme « mourir ». Pour mémoire, le *statu quo* visait à demander que la prochaine année 2021-2022 maintienne les quatre sphères instrumentales (pianos, guitares, vents et cordes) et permette à un groupe de travail d'analyser pleinement et objectivement toutes les possibilités. La direction a donc décidé de rendre sa décision, à savoir que : le maintien des quatre sphères instrumentales n'est plus possible.

Les raisons présentées sont notamment :

1. Il n'y a plus assez d'élèves pour avoir comme autrefois deux groupes de musique par niveau : Avant il y avait par niveau, deux groupes de 25 élèves, aujourd'hui le programme semble peiner à en recruter 20 par niveau au total.
2. Le programme musique est, selon la direction, un programme à deux vitesses avec d'un côté des cours privés ou quasi privés pour les pianos et guitares, et de l'autre des cours collectifs pour les vents et cordes. Cela serait donc inéquitable pour les élèves des sphères vents et cordes.
3. Seuls les vents et cordes, qui se marient bien, peuvent fonctionner selon des structures orchestrales, et permettre des succès dans les concours. Cela ne serait pas possible pour les pianos et guitares.
4. Les élèves veulent d'autres possibilités dont l'accès à un studio d'enregistrement.
5. Aller vers un programme à la sauce XXI^e siècle afin de renflouer les rangs dans une forme différente.

En conséquence, la direction décide unilatéralement, soit sans se soumettre au vote du CÉ, que seuls deux univers seront conservés l'an prochain pour ce qui est du volet recrutement de nouveaux élèves, soit les univers vents et cordes. L'objectif étant d'avoir des cohortes d'élèves d'environ 25 étudiants par niveau qui seraient divisés en deux (vents et cordes). M. Lamoureux indique également que pour les secondaires 1 à 4 de l'année scolaire 2020-2021 en cours, il y aura maintien des quatre sphères instrumentales jusqu'à la fin de leur secondaire 5.

M. Lamoureux et Mme Archambault indiquent que cela ne signifie pas l'arrêt définitif des pianos / guitares. Selon eux, avec un changement drastique dans le recrutement grâce à des campagnes de recrutement efficaces, ces deux sphères instrumentales pourraient revenir au programme.

Mme Bonvalot demande à M. Lamoureux de présenter les résultats de la consultation du CPEE (comité consultatif des enseignants/enseignantes) ainsi que les recommandations qui en ont émané. M. Lamoureux invoque le fait que la direction n'a pas pu présenter ses arguments au CPEE et que tous n'étaient pas présents. Puis il indique que le CPEE s'est prononcé à 45/55 (ou 47/53 – incertitude sur le résultat exact) en faveur du maintien des quatre sphères d'instruments. Les trois recommandations du CPEE étant :

1. Conserver les quatre sphères d'instruments
2. Miser sur des campagnes de recrutement intensives
3. Faire rayonner la musique au sein même de l'école (par exemple, entendre de la musique dans l'école)

Certains membres du CÉ semblent s'interroger sur la pertinence de continuer à discuter du programme de musique, car selon eux, la lettre que M. Houle avait adressée à l'ensemble des membres du CE, résumait la position à adopter.

D'autres membres du CÉ indiquent que cette lettre représente uniquement l'avis de M. Houle et non pas ceux des autres enseignants de musique, et ils demandent plutôt : qu'elle est le but de ce qui est présenté ce soir, ne devrait-il pas y avoir d'autres représentations des autres enseignants de musique, n'avait-il pas été question de développer des profils musique dont certains devaient s'appuyer sur les propositions faites par les enseignants pianos et guitares, ne devrait-il pas y avoir vote par le CÉ étant donnée également la position et les recommandations prises par le CPEE, ou encore pourquoi ne pas respecter ce qui avait été discuté précédemment et permettre à un groupe de travail de se pencher en collégialité avec Mme Archambault sur les meilleures solutions possibles. Sur ce dernier point, M. Lamoureux et Mme Archambault indiquent qu'ils restent ouverts à la création d'un groupe de travail, mais que pour eux la décision est prise quant aux deux sphères instrumentales qui seront accessibles à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Il n'y a pas de vote sur cette question, et aucun échéancier pour la création du groupe de travail ni l'élaboration d'un plan de travail ne sont discutés ce soir.

8.3 PROGRAMME LLS

s. o.

8.4 PROFILS SPORT, SCIENCES

s. o.

8.5 DEMANDE DE SORTIE (PROJETS À L'ÉCOLE)

s. o.

9. INTERVENTIONS

9.1 DIRECTION

Calendrier 2021-2022

Adoption du calendrier 2021-2022 proposé par Mme Khalil, secondé par Mme Benguellil.

Critères de sélection d'une direction d'école

Proposé par Mme Benguellil et secondé par M. Lebrun.

9.2 PARENTS

9.2.1 : Devoirs

Entre anxiété des élèves en surcharge et absence de devoirs à la maison constatée par des parents. Un clivage est constaté entre les groupes. La direction abordera le sujet avec le personnel enseignant.

9.2.2 : Cours en ligne (durée)

Des parents se demandent pourquoi leurs enfants ne sont pas en ligne pendant toute la durée de quelques cours. Les cours d'arts plastiques, notamment, ne peuvent pas durer 75 minutes, car les discussions entre le personnel enseignant et les élèves déconcentrent les élèves en production. Les pratiques s'adaptent à la situation de la pandémie. Des périodes de pratiques, de devoirs ou d'autres choses alternent avec les périodes de cours magistral. Les présences sont prises en début et fin de cours.

9.2.3 : Utilisation de la caméra - reporté

Obligation d'utiliser la caméra cause problème dans l'enseignement à distance.

9.2.4: communication avec les enseignants - reporté

Des parents ne reçoivent pas de réponse lorsqu'ils écrivent au personnel enseignant. Les nouvelles adresses courriel du personnel enseignant de Google Classroom ne sont pas utilisées par tous. Il est proposé aux parents de placés la direction adjointe en c. c.

9.3 PERSONNEL DE L'ÉCOLE

s. o.

9.4 COMITÉ RÉGIONAL DE PARENTS

s. o.

9.5 OPP

s. o.

10. AFFAIRES DIVERSES

s. o.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE À

la levée de la séance est proposer par Mme Yvette Bonvalot qui est appuyée par Mme Khalil.